

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 9 novembre 2015, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2015-11-228

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2015;**
- 4. Période de questions réservée au public;**
- 5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
- 6. CDSM;**
- 7. Discours du maire;**
- 8. Avis de motion : Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2016 ainsi que les conditions de leur perception;**
- 9. Règlement 395-2015 relatif aux boîtes de dons de vêtements sera présenté pour adoption;**
- 10. Association des eaux et des berges du lac Lindsay;**
- 11. Contrat de PG Solutions;**
- 12. Soumission pour les analyses de la station d'épuration;**
- 13. Liste de destruction;**
- 14. Intérêts pécuniaires;**
- 15. État comparatif des revenus et des dépenses au 31 octobre 2015;**

- 16. Paiement des comptes :
 - 16.1 Comptes payés
 - 16.2 Comptes à payer
- 17. Bordereau de correspondance;
- 18. Rapports :
 - 18.1 Maire
 - 18.2 Conseillers
 - 18.3 Directrice générale
- 19. Varia;
- 20. Évaluation de la rencontre;
- 21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2015

Résolution 2015-11-229

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 13 octobre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

5.1 CPTAQ

ATTENDU QUE Madame Maude Petiot et Monsieur Jason Boisvert ont déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage.

Résolution 2015-11-230

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal n'a pas d'objection à la demande du citoyen auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet suivant :

Demandeurs :	Madame Maude Petiot et Monsieur Jason Boisvert;
Emplacement :	partie du lot douze A (Ptie 12A) du Rang A, Canton d'Auckland à Saint-Malo;
Superficie visée :	2707 m ² ;
Description du projet :	Achat de 2707 m ² du terrain adjacent au 300, chemin De Malvina à Saint-Malo pour rendre le terrain actuel suffisamment grand afin d'installer une fosse septique et un champ d'épuration selon les règlements. Le terrain en question entoure le terrain actuel de la maison du 300, chemin De Malvina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **CDSM**

La chargée de projets madame Micheline Robert informe le conseil sur :

- Fleurons Québec a fait parvenir une lettre avec une fiche de pointage, le rapport d'évaluation ainsi que l'invitation au Dévoilement officiel 2015. La classification de la municipalité de Saint-Malo est de trois fleurons;
- le sentier des aînés.

Madame Catherine Quirion, présidente de la CDSM parle au conseil d'un projet potentiel.

Le conseiller Marc Fontaine quitte la séance à 20 h 46.

7. **DISCOURS DU MAIRE**

ATTENDU QUE monsieur le Maire Jacques Madore a présenté son rapport annuel sur la situation de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le discours du maire doit être rendu public;

Résolution 2015-11-231

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter de diffuser le rapport de monsieur le Maire Jacques Madore par envoi collectif et que le tout sera mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET LES COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

Résolution 2015-11-232

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Roy que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2016 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **RÈGLEMENT 395-2015 RELATIF AUX BOÎTES DE DONNÉS DE VÊTEMENTS SERA PRÉSENTÉ POUR ADOPTION**

Résolution 2015-11-233

ATTENDU QU' il y a lieu de régir les boîtes de dons de vêtements qui peuvent être installées sur la propriété privée;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller René Morier à la séance du 13 octobre 2015;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 395-2015, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

D'approuver et adopter le règlement numéro 395-2015 «Règlement relatif aux boîtes de dons de vêtements» tel que présenté.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 395-2015, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. CONTRAT ASSOCIATION DES EAUX ET DES BERGES DU LAC LINDSAY

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné à monsieur Gaétan Fauteux le mandat de l'intervention prioritaire au lac Lindsay comme chargé de projet et porteur de dossier tel que précisé à la résolution 2013-01-14;

ATTENDU QUE le gouvernement a demandé à monsieur Gaétan Fauteux de fournir le résumé de l'étude d'impact pour l'Aménagement d'un seuil empierré sur la rivière aux Saumons, émissaire du lac Lindsay;

Résolution 2015-11-234

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer à monsieur Gaétan Fauteux le taux horaire de 40 \$ pour un maximum de 40 heures de travail afin de fournir au gouvernement le résumé de l'étude d'impact pour l'Aménagement d'un seuil empierré sur la rivière aux Saumons, émissaire du lac Lindsay qui n'était pas inclus dans le montant adopté en janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications par PG Solutions couvrant la période du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2016 doit être fait;

Résolution 2015-11-235

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2016 au coût de 5 490,00 \$ taxes non incluses.

DE nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire du contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SOUMISSION POUR LES ANALYSES DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE des analyses doivent être prises à chaque mois pour la station d'épuration afin de remplir les rapports exigés par le gouvernement;

ATTENDU QU' une soumission a été demandée à Goupe Environex;

ATTENDU QUE le prix demandé par Goupe Environex est de 1 048,50 \$ \$ incluant la livraison mais pas les taxes applicables;

Résolution 2015-11-236

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal accepte le prix demandé par Goupe Environex de 1 048,50 \$ incluant la livraison mais pas les taxes applicables.

QUE la directrice générale signera la soumission avec Goupe Environex pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LISTE DE DESTRUCTION

ATTENDU QU' une liste de destruction a été remise par monsieur Michel Hamel, archiviste lors de la gestion des archives pendant la semaine du 26 octobre 2015;

ATTENDU QU' un avis a été demandé à madame Nancy Bilodeau, greffière de la MRC de Coaticook sur les documents de la liste de destruction;

ATTENDU QUE madame Nancy Bilodeau, greffière de la MRC de Coaticook à confirmer que tous les documents à détruire sur la liste sont conformes;

Résolution 2015-11-237

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la liste de destruction remise par l'archiviste est acceptée par le Conseil municipal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ont été remplies et remises à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau lors de la séance régulière du conseil.

15. ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2015

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses* au 31 octobre 2015.

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le

paiement des comptes, d'un montant total de 116 124,72 \$ payés depuis le 14 octobre 2015;

Résolution 2015-11-238

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 116 124,72 \$ payés depuis le 14 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Comptes à payer

16.2.1 FQM

ATTENDU QUE les conseillers peuvent assister à des Congrès, dans l'exercice de leurs fonctions ou pour des formations;

ATTENDU QUE des dépenses sont reliées à ces congrès;

Résolution 2015-11-239

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE payer les frais de repas reliés au congrès de la FQM au conseiller René Morier pour le montant de 98,70 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.2 Archiviste

ATTENDU QUE monsieur Michel Hamel, archiviste a effectué la gestion des archives la semaine du 26 octobre 2015;

ATTENDU QU' il a remis sa note d'honoraires pour ses services de gestion des archives de l'année 2015;

Résolution 2015-11-240

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE payer la facture du 28 octobre 2015 remise par monsieur Michel Hamel, archiviste, au tarif de 961,89 \$ taxes non incluses pour une semaine de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.3 Formation

ATTENDU QUE madame Françoise Dion suit une formation d'adjointe administrative municipale;

ATTENDU QU' elle demande au Conseil municipal de lui rembourser le coût de sa formation;

ATTENDU QUE cette formation permettra à madame Françoise Dion d'être plus performante dans son travail;

Résolution 2015-11-241

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte de rembourser la formation suivie en hiver 2015 au montant de 191 \$ pour un cours de 60 heures, à même le budget prévu pour les employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Des dossiers ont été envoyés avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

17.1 JEVI Centre de prévention du suicide

ATTENDU QU' un rappel a été envoyé par JEVI Centre de prévention du suicide Estrie;

ATTENDU QUE ce don permettra de promouvoir le mieux-vivre auprès de la population de l'Estrie;

ATTENDU QU' en appuyant JEVI, la population estrienne pourra être mieux informée sur la problématique du suicide, aider à éliminer les tabous, permettre de briser le mur du silence.....;

Résolution 2015-11-242

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la municipalité de Saint-Malo donne un montant de 50 \$ à l'organisme JEVI Centre de prévention du suicide Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Souper de Noël à la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook organise une soirée pour le temps des fêtes;

ATTENDU QUE cette soirée aura lieu le 27 novembre prochain à la Salle communautaire de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton. Un cocktail sera servi à 18 h et le souper à 19 h;

Résolution 2015-11-243

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'acheter deux billets au montant de 55 \$ par personne afin de déléguer des représentants à la soirée organisée par la MRC de Coaticook pour le temps des Fêtes à la Salle communautaire de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3 Le Progrès de Coaticook

ATTENDU QUE le Conseil municipal fait paraître ses vœux de Noël pour les citoyen-ne-s de la municipalité de Saint-Malo dans le Progrès de Coaticook;

Résolution 2015-11-244

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE payer le tarif demandé de 186 \$ taxes non incluses pour 1/8 de page en couleur dans le Progrès de Coaticook en incluant la visibilité sur Internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.4 Fondation canadienne Espoir jeunesse

ATTENDU QUE la *Fondation canadienne Espoir jeunesse* prépare une campagne dans le but de prévenir et de sensibiliser la population des problèmes qu'ont les jeunes d'aujourd'hui et des moyens adoptés par la Fondation pour leur venir en aide;

ATTENDU QUE la *Fondation canadienne Espoir jeunesse* vend des articles divers, de porte en porte, afin d'amasser des sommes qui sont remises en subvention à des organismes jeunesse qui en font la demande et d'offrir une ligne d'écoute sans frais 24 h / 24 h;

ATTENDU QUE la *Fondation canadienne Espoir jeunesse* demande une autorisation écrite confirmant un droit de passage dans la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 280-2002 sur le colportage;

ATTENDU QU' un organisme non local doit obtenir l'autorisation de la municipalité de Saint-Malo afin de pouvoir passer sans permis;

Résolution 2015-11-245

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo permet à la *Fondation canadienne Jeunesse Espoir* de passer de porte en porte de 10 h jusqu'à 20 h, au maximum, pour la vente d'articles divers, dans le but de sensibiliser et de prévenir la population des problèmes qui touchent les jeunes d'aujourd'hui. Les sommes recueillies sont remises en subvention à des organismes jeunesse qui en font la demande, à travers tout le Québec.

QUE la *Fondation canadienne Jeunesse Espoir* n'aura pas besoin de permis pour passer de porte en porte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.5 Installation septique

ATTENDU QUE madame Dominique Lévesque et monsieur Olivier Tremblay au 261, chemin Auckland à Saint-Malo a envoyé un courriel daté du 3 novembre 2015 demandant une extension pour l'installation d'un système d'épuration;

ATTENDU QUE la raison de cette demande est due aux travaux majeurs entrepris en automne et qui ont occasionnés un manque de temps pour effectuer l'installation septique;

Résolution 2015-11-246

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande de madame Dominique Lévesque et monsieur Olivier Tremblay domiciliés au 261, chemin Auckland à Saint-Malo pour un délai d'installation d'un système d'épuration qui doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

17.6 Installation septique

ATTENDU QUE madame Constance Roy et monsieur François Mongeau au 267, chemin Auckland à Saint-Malo a envoyé une lettre datée du 5 novembre 2015 demandant une extension pour l'installation d'un système d'épuration;

ATTENDU QUE l'expert Inspectech s'est rendu au 267, chemin Auckland afin de procéder à l'expertise de l'installation septique;

ATTENDU QU' une autorisation sera demandée à la CPTAQ parce que l'installation septique devra être faite sur une partie de terrain zoné agricole;

ATTENDU QUE les propriétaires entreprendront les démarches lorsque le rapport d'expertise et les plans de la prochaine installation seront fournis par l'expert.

Résolution 2015-11-247

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande de madame Constance Roy et monsieur François Mongeau domiciliés au 267, chemin Auckland à Saint-Malo pour un délai d'installation d'un système d'épuration qui doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

17.7 Installation septique

ATTENDU QUE monsieur Benoit Roy au 350, chemin Auckland à Saint-Malo a envoyé une lettre datée du 9 novembre 2015 demandant une extension pour l'installation d'un système d'épuration;

ATTENDU QUE monsieur Benoit Roy sera dans l'incapacité d'effectuer les travaux d'ici la fin de l'année 2015;

ATTENDU QU' il s'engage à exécuter les travaux dès que possible au printemps 2016 et de nous en tenir informé au fur et à mesure;

Résolution 2015-11-248

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande de monsieur Benoit Roy domiciliés au 350, chemin Auckland à Saint-Malo pour un délai d'installation d'un système d'épuration qui doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

17.8 Installation septique

ATTENDU QUE monsieur Marcel Boissonneault au 92, chemin du 5^e Rang à Saint-Malo a envoyé une lettre demandant une extension pour l'installation d'un système d'épuration;

Résolution 2015-11-249

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande de monsieur Marcel Boissonneault au 92, chemin du 5^e Rang à Saint-Malo pour un délai d'installation d'un système d'épuration qui doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

17.9 Installation septique

ATTENDU QUE monsieur Alain Fontaine au 234, chemin du 5^e Rang à Saint-Malo a envoyé une lettre datée du 9 novembre 2015 demandant une extension pour l'installation d'un système d'épuration;

ATTENDU QUE l'eau a été coupée pour l'hiver et qu'il est en procédures de vendre le chalet;

Résolution 2015-11-250

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande de monsieur Alain Fontaine au 234, chemin du 5^e Rang à Saint-Malo pour un délai d'installation d'un système d'épuration qui doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

17.10 Éclaircie dans la plantation à l'arrière de la salle de l'Âge d'Or

ATTENDU QUE JM Champeau fait une coupe d'éclaircie dans sa plantation à l'arrière de la salle de l'Âge d'Or;

ATTENDU QUE JM Champeau offre à la municipalité de Saint-Malo d'éclaircir la petite portion de la plantation qui lui appartient;

Résolution 2015-11-251

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte que la petite portion de la plantation qui lui appartient soit éclaircie afin d'améliorer la croissance à long terme.

QUE JM Champeau supervise la coupe de bois et il disposera du bois en guise de compensation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

17.11 Appréciation

Monsieur Daniel Simard de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a fait parvenir une appréciation, par courriel, sur la municipalité de Saint-Malo. Il privilégie la route passant par Saint-Malo pour se rendre aux États-Unis en motocyclette. Il remercie la Municipalité pour le magnifique air de repos qui est si bien entretenu. À toutes les fois qu'il a passé par Saint-Malo, les toilettes étaient impeccables. Il accompagne d'autres motocyclettes pour en faire la promotion et prend garde de ne laisser aucune trace de leur passage.

18. RAPPORTS :

18.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore parle au Conseil municipal :

- De la fête de la famille;
- De la semaine WIXX :

ATTENDU QUE la semaine de relâche Wixx nécessitera un service de garde avant et après les activités de la journée (de 7 h 30 à 9 h ainsi que de 15 h à 17 h) ainsi que des animateurs;

ATTENDU QUE les personnes engagées seront payées entre 10,30 \$ et 13 \$ de l'heure;

Résolution 2015-11-252

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'engager les personnes pour l'animation ainsi que le service de garde de la semaine de relâche Wixx et de les payer entre 10,30 \$ et 13 \$ de l'heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Conseillers

Le conseiller Benoit Roy s'exprime au Conseil municipal sur :

- La vidange des fosses septiques (règlement).

La conseillère Christine Riendeau renseigne le Conseil municipal sur :

- Le «Bébé café»;
- La cuisine collective;
- Le Brick-à-troc (bazar de jouets).

18.3 Directrice générale

18.3.1 Modification du règlement d'emprunt numéro 375-2012

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 375-2012 autorisait le Conseil municipal de Saint-Malo a dépensé 500 000 \$ pour l'achat de deux camions bennes munis des équipements nécessaires pour le déneigement;

ATTENDU QU' en vertu de ce règlement, les dépenses effectuées ont été supérieures aux dépenses lors de l'achat du deuxième camion;

ATTENDU QU' une modification à ce règlement est nécessaire afin d'augmenter la dépense autorisée;

ATTENDU QUE cette modification doit être effectuée par résolution;

ATTENDU QU' une copie conforme de cette résolution doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) selon l'article 1076 du Code municipal;

Résolution 2015-11-253

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo augmente le montant affecté au règlement d'emprunt numéro 375-2012 à 257 320 \$ afin de rencontrer les dépenses dues à l'achat du deuxième camion benne muni des équipements nécessaires pour le déneigement.

QUE le surplus de dépense de 7 320 \$ viendra du fonds général de la Municipalité;

QUE cette résolution ne change pas l'objet du règlement d'emprunt sans augmenter la charge des contribuables.

QU'une copie conforme de cette résolution sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) selon l'article 1076 du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.2 Beecher Falls

ATTENDU QUE l'entente avec le service d'incendie de Beecher Falls doit être renouvelée;

ATTENDU QUE l'entente avec Beecher Falls sera renouvelée au coût de 7,98 \$ par personne en argent américain, pour une population de 480 individus;

Résolution 2015-11-254

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE renouveler l'entente avec Beecher Falls pour les services d'urgence des pompiers au coût total de 3 830,40 \$, en argent américain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.3 Colebrook

COMPTE TENU QU' à la résolution 2011-03-59 la municipalité de Saint-Malo a accepté la proposition du Centre de communications et de répartition des appels dont la responsabilité incombe à la ville de Colebrook NH,

ATTENDU QUE la facture 009131 du 7 janvier 2015 au montant de 3 000 \$ en devise américaine a été reçue pour l'année 2015;

Résolution 2015-11-255

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer les services au Centre de communications régional de Colebrook NH au montant de 1 500 \$ sans taxes, payable en devises américaines pour le deuxième versement de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.4 Souper de Noël

ATTENDU QU' un souper de Noël est organisé pour tous les employé-e-s de la municipalité de Saint-Malo avec leur conjoint-e;

ATTENDU QUE deux choix de repas (trois services) seront demandés au Resto-Bar le Saint-Malo;

ATTENDU QUE la salle du Resto-Bar le Saint-Malo sera réservée pour le 9 décembre 2015;

Résolution 2015-11-256

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo invite et paie le souper de Noël du 9 décembre 2015 au Resto-Bar le Saint-Malo à ses employé-e-s avec leur conjoint-e.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.5 Pompe à batterie rechargeable

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour une pompe manuel et à batterie pour urée;

ATTENDU QUE la Coop fédérée (Sonic) a donné des renseignements pour une pompe manuel ou à batterie rechargeable;

Résolution 2015-11-257

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo achète une pompe à batterie rechargeable 29.2 Volts de la Coop fédérée (Sonic) à Sherbrooke pour un montant de 428,95 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.3.6 Remerciements

Monsieur Nicolas Fontaine, pompier volontaire remercie le Conseil municipal pour le chèque-cadeau de 25 \$ reçu pour sa réponse positive de participation au brunch de la *Journée nationale de reconnaissance des pompiers*.

19. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22 h 07.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière